**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =

Rivista storica svizzera

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

**Band:** 31 (1981)

Heft: 3

**Artikel:** Pour une méthodologie différenciée de l'étude de presse : la presse

provinciale française au tournant du XIXe siècle

Autor: Bandelier, André

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-80865

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# POUR UNE MÉTHODOLOGIE DIFFÉRENCIÉE DE L'ÉTUDE DE PRESSE: LA PRESSE PROVINCIALE FRANÇAISE AU TOURNANT DU XIXE SIÈCLE

### Par André Bandelier

Dans un article récent, Jean-Daniel Candaux a dressé un bilan des études de presse en Suisse romande.¹ L'auteur considère l'essor de tels travaux comme l'une des spécificités de la nouvelle Ecole historiographique. Recensant les «échos de presse», il souligne «l'irruption du quantitatif», décrit comment les approches en ont été renouvelées. Il précise pourtant: «Pour la période antérieure à l'apparition des quotidiens, ces techniques sont inopérantes».

L'établissement d'une monographie sur le principal hebdomadaire du Haut-Rhin napoléonien et ses concurrents a permis d'en faire, à mon tour, l'expérience. Cette lacune méthodologique m'autorise à livrer les résultats, limités, d'une recherche en cours. En effet, la presse au tournant du XIXe siècle requiert des outils conceptuels autres, mieux adaptés que les méthodes en vogue, forgées pour l'approfondissement de la presse contemporaine. Plutôt que d'étendre les considérations théoriques, j'ai opté pour l'analyse critique et l'étude de cas, la situation de la presse provinciale française.

# La presse napoléonienne<sup>2</sup>

Caractériser, à larges traits, la presse à l'époque napoléonienne, c'est d'abord marquer son recul après la floraison anarchique de la Révolution. La phase d'expansion, momentanée, devait tout à la doctrine libérale dégagée entre 1789 et 1791, à la liberté d'entreprise et à l'exaltation politique. Au contraire, la constitution de l'an VIII (1799) n'avait ménagé aucune

1 Jean-Daniel Candaux, «Histoire et historiens de la presse romande au XXe siècle», dans Alliance culturelle romande, no 23, novembre 1977, pp. 56-62.

2 André Cabanis, La presse sous le Consulat et l'Empire, 1799-1814, Paris, Société des études robespierristes, 1975; Histoire générale de la presse française. T. 1: Des origines à 1814. Paris, Presses Universitaires de France, 1969.

place à la liberté de la presse. L'arrêté du 27 nivôse an VIII (17 janvier 1800) avait préludé à la réduction autoritaire des journaux parisiens et rétabli l'autorisation préalable. Un décret du 5 février 1810 allait organiser définitivement la censure. D'autres, la même année, aboutirent à une véritable étatisation, sous l'égide d'une Direction générale de la librairie et de l'imprimerie. Jusque-là, les journaux avaient dépendu étroitement du Ministère de la police générale.

Aussi aux journalistes polémistes de la Révolution avaient succédé des fonctionnaires publics. La presse provinciale, surveillée par les préfectures, s'était vu imposer le *Moniteur* comme source unique des nouvelles. Contrainte à satisfaire en priorité des besoins administratifs, elle avait cependant bénéficié de la promulgation du Code de procédure civile en 1806. Une certaine décentralisation à l'intérieur des provinces, consécutive à la refonte des cadres institutionnels, était renforcée par le marché des annonces judiciaires. A côté d'une presse officielle ou semi-officielle, issue des chefs-lieux de départements, allaient naître les feuilles d'annonces des sous-préfectures, sièges des tribunaux de première instance.

En définitive, les historiens ont jugé que c'était par son abaissement même que la presse impériale valait d'être étudiée. A cet égard, deux citations renverront à la pensée de l'Empereur et à l'expérience journalistique. Napoléon, qui n'ignorait pas que le contrôle de l'entreprise de presse conditionnait la direction de l'esprit public, traçait comme suit la tâche d'une rédaction en pays réuni: «Il ne s'agit que de traduire rapidement le Moniteur et les articles Variétés des journaux de Paris». Le fondateur de la Gazette de Lausanne, Antoine Miéville, rapportait lui de la capitale française la pratique d'une docilité obligée: «J'y ai appris un secret dont je vais essayer de faire mon profit (...) C'est celui de rédiger une feuille publique qui ménagera tout le monde et ne déplaira à aucun parti». Le fondateur de la capitale qui ménagera tout le monde et ne déplaira à aucun parti».

# La presse haut-rhinoise5

Choisir l'Alsace comme support de l'étude régionale, c'est constater la domination de Strasbourg dans le domaine de l'imprimerie et de la librairie. Strasbourg fut l'une des premières villes où s'imprima régulièrement une gazette. Par l'impression des Bulletins de la Grande Armée et des nou-

<sup>3</sup> CABANIS, op. cit. p. 111 (création du Courrier de Turin).

<sup>4</sup> PIERRE GRELLET, Reflets de cent cinquante années. La Gazette de Lausanne de 1798 à 1948, Lausanne, Ed. de la Gazette de Lausanne, 1948, p. 33. Le fondateur de la Gazette vécut à Paris de 1804 à 1812.

<sup>5</sup> JACQUES BETZ, «Les imprimeurs colmariens Decker», dans Annuaire de la Société historique et littéraire de Colmar, 1966, pp. 82-101; PAUL LEUILLIOT, La première Restauration

veaux codes, elle se réserva le marché du livre français en pays germanique sous le Premier Empire, après avoir constitué l'un des pôles de l'édition rhénane. Il faut rappeler également le caractère bilingue des journaux alsaciens quand ils n'étaient pas rédigés uniquement en allemand.

Plus modestement, Colmar, résidence du Conseil souverain d'Alsace puis de l'intendant, possédait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle un journal d'annonces en allemand. On y imprimait des almanachs dans les deux langues. Dans le futur grand Haut-Rhin napoléonien, qui allait s'étendre des environs de Sélestat aux bords du lac de Bienne, Colmar et Porrentruy avaient enregistré les effets atténués de l'effervescence révolutionnaire. D'éphémères périodiques en allemand étaient sortis des presses de Jean-Henri Decker et fils. Ils étaient inspirés par la Société des Jacobins de Colmar. A Porrentruy, Jean-Joseph Goetschy imprima Le Montagnard du Mont-Terrible à ses amis des campagnes en 1794 sous l'égide de la Société populaire. En fait, si l'on excepte le marché disputé des annonces locales, l'échec de l'initiative privée dans la formation d'une presse périodique était patent, comme dans presque toute la province française. Les lecteurs alsaciens s'informaient toujours dans les journaux parisiens et les gazettes allemandes.

# La presse provinciale napoléonienne: l'exemple du «Messager du Haut-Rhin»<sup>7</sup>

La réforme administrative française de l'an VIII (1800) coïncida avec la création de nombreux journaux de préfecture, malgré les réticences ministérielles. A Colmar, le préfet François Noël créa Le Messager du Haut-Rhin/Der Oberrheinische Bote, organe bilingue, pour éviter les frais occasionnés par ses nombreuses circulaires imprimées. Il entendait que le nouveau journal publiât les actes administratifs et lui donnait pour objectif plus général la connaissance du pays, de sa législation et de la politique gouvernementale. Le prospectus promettait de plus «un précis des nouvelles les plus intéressantes, tant de l'extérieur que de l'intérieur, qui seront extraites de papiers officiels et de correspondances sûres». En clair, on

- et les Cent Jours en Alsace, Paris, S.E.V.P.E.N. 1958, pp. 122-126; La presse alsacienne des origines à 1950. Catalogue d'exposition, Strasbourg, Bibliothèque nationale et universitaire, 1976.
- 6 André Bandelier, L'évêché de Bâle et le Pays de Montbéliard à l'époque napoléonienne: Porrentruy, sous-préfecture du Haut-Rhin, Neuchâtel, A la Baconnière, 1980.
- 7 Collection complète aux Archives départementales du Haut-Rhin, Colmar (ADHR). La description se fonde sur la consultation des séries suivantes: ADHR, 1T 454, 462, 485, 489, 491; id., 1M 55, 86, 87; id., 4M 88; Porrentruy, Archives de l'ancien évêché de Bâle (AAEB), département du Haut-Rhin, arrondissement de Porrentruy, cultes, instruction publique, économie, nos 8-11, 14.

sacrifiait l'information à la propagande gouvernementale. Enfin, «sous le titre de Variétés, ce journal contiendra les articles les plus intéressans de l'économie rurale et domestique». Pourtant, malgré sa subordination à l'administration préfectorale, il rejoignait des vues largement partagées quant à la fonction de la presse au début du XIXe siècle. Témoin ce programme transmis à l'empereur Alexandre Ier par Frédéric-César de La Harpe en avril 1802: «S'occuper de la rédaction de feuilles publiques, qui offrent, outre les nouvelles politiques que le gouvernement juge nécessaire de faire circuler: 1° des notices sur les bons ouvrages indigènes ou étrangers; 2° des notices exactes sur les arts, les métiers, l'agriculture, le commerce, la géographie, la navigation, etc.; 3° des descriptions abrégées des diverses provinces de la Russie, et des pays voisins, tant sous le point de vue statistique, qu'à d'autres égards».

Le premier numéro du Messager du Haut-Rhin parut le 5 messidor an IX (24 juin 1801). Il sortit dès lors le quintidi de chaque décade. Publié sur huit pages (in-quarto, 21×27 cm), avec deux colonnes, l'une en français, l'autre en allemand, il garda cette forme jusqu'à la fin de la première année. On avait obligé les maires à souscrire. La deuxième année, une enquête auprès des abonnés, dont le nombre était supérieur à 600, avait préludé au changement de format. Dorénavant, Le Messager fut imprimé sur quatre pages (23 × 28 cm), mais un arrangement typographique différent garantissait un contenu identique. Comme pour la plupart des feuilles de son époque, la surface imprimée ne représentait qu'à peu près deux colonnes d'un journal actuel, pour chaque langue. Malgré la demande contraire de près d'un tiers des abonnés, en particulier des communes francophones de l'arrondissement de Porrentruy, l'organe conserva sa présentation bilingue. L'entreprise, dont les imprimeurs Decker avaient assuré la direction dès la fondation, devenait affaire privée. La préfecture n'en continua pas moins à fournir les articles, ainsi que la mercuriale des principaux marchés haut-rhinois. Une table annuelle des matières, rangées alphabétiquement, en avait d'emblée facilité la consultation. Il s'agissait bien toujours d'un organe essentiellement administratif, destiné à être conservé dans les mairies.

La troisième année, on passa d'une périodicité décadaire à une parution hebdomadaire, le jeudi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement fut adapté: 13 francs l'an, 7 francs pour six mois. Les suppléments, nombreux, continuaient à être livrés gratuitement. Durant la cinquième année apparurent les *Bulletins de la Grande Armée*. Jusque-là, une analyse de contenu limitée aux articles non administratifs conclut tout de même à la prédomi-

<sup>8</sup> AAEB. Commerce et industrie, no 14. Prospectus d'un nouveau journal, intitulé: Le Messager du Haut-Rhin, avec lettre d'envoi du 9 prairial an IX, signé Fr. Noël.

<sup>9</sup> Correspondance de Frédéric-César de la Harpe et Alexandre Ier, publiée par Jean Charles Biaudet et Françoise Nicod, Neuchâtel, A la Baconnière, 1978, t. I, p. 539.

nance préfectorale dans la ligne rédactionnelle. La gestion régionale suscitait surtout d'amples développements sur l'économie rurale et des notices sur l'industrie alsacienne. Mais en 1804 déjà, la conspiration de Georges Cadoudal et l'accession de Bonaparte à la dignité impériale avaient relayé l'action des autorités locales. Dès l'automne 1805, l'effort de guerre national ne mobilisa pas seulement hommes et biens, il entraîna aussi la confiscation des organes de presse provinciaux pour cet objectif prioritaire. Désormais, les «Actes officiels de la Préfecture» et les «Bulletins de la Grande Armée», continués sous le titre de «Bulletins de l'Armée d'Espagne», restèrent les deux piliers du Messager. Les articles de «Variétés» ne disparurent pas pour autant: la vulgarisation agricole appartenait également à la politique des gouvernants. En 1807 surgit le nom d'un fonctionnaire de la préfecture, le S' Chevreton, avec les qualités de responsable du bureau du journal et de rédacteur de langue française. Un soin particulier était donné à la traduction. Un poète connu dans le monde germanique, Théophile-Conrad Pfeffel, 10 assura cette tâche jusqu'en 1809. A la fin de l'Empire, Decker fils, directeur et imprimeur, finançait l'entreprise. Il servait gratuitement les principales autorités du département et quelques communes indigentes. Il payait le rédacteur 1800 francs annuellement et son traducteur 1200 francs. Un état de 1814 démontre que le prix de revient de cet hebdomadaire s'établissait, à peu près à parts égales, par tiers, entre les frais d'impression et de papier premièrement, les droits de timbre, le port et le coût de l'expédition deuxièmement, les salaires de la rédaction troisièmement. La rétribution acquittée à l'Etat tardivement indique que la Direction générale de l'imprimerie et de la librairie jugeait que Decker réalisait un bénéfice non négligeable de 3000 francs par an. 11 Le Messager était tiré à 950 exemplaires, mais outre ceux des communes du Haut-Rhin, il comptait à peine 50 abonnements normaux.

L'invasion coalisée de décembre 1813 interrompit la publication de l'hebdomadaire, qui s'intitulait Journal du département du Haut-Rhin / Journal des Oberrheinischen Departements depuis le 1er janvier 1812, jusqu'en avril 1814. Un arrêté préfectoral du 23 novembre 1815 le supprima. Il avait repris son titre ancien dans l'intervalle et perdu 250 abonnés par suite de la réunion à la Suisse des arrondissements de Delémont et de Porrentruy. Un Recueil des actes de la Préfecture du département du Haut-Rhin allait être transmis gratuitement aux maires et sous-préfets de la circonscription. L'histoire de la presse d'information et d'opinion haut-rhinoise allait suivre d'autres voies que celle de l'administration.

<sup>10</sup> Né et mort à Colmar, 1736-1809, surnommé le «La Fontaine alsacien», à la fois secrétaireinterprète de la préfecture, vice-président de la Société d'Emulation et président du Consistoire évangélique de Colmar.

<sup>11</sup> Pour apprécier bénéfices et salaires, je rappellerai que le sous-préfet de Porrentruy touchait annuellement 3000 fr, son secrétaire principal 1200 fr.

## La concurrence des feuilles d'annonces judiciaires

Le Messager n'était pas le seul périodique sorti de l'imprimerie Decker, dont les sept presses constituaient le principal lieu d'impression alsacien, après Strasbourg. Ainsi, elle publiait dès l'an XIII (1804–1805) un mensuel destiné aux juristes, le Journal de Jurisprudence civile et commerciale, pour le compte du greffier en chef de la Cour d'Appel. Elle imprima également les quatre éditions de l'Annuaire du département du Haut-Rhin.

Par contre, à la Révolution, Decker et fils, associés au libraire Neukirch, avaient abandonné momentanément leur feuille d'annonces, puis avaient été pris de vitesse, sous le Directoire, par un imprimeur venu de Sélestat, Jean-Michel Hoffmann. La promulgation du Code de procédure civile favorisa une nouvelle diversification de la presse provinciale française et raviva la concurrence au niveau local. En effet, l'obligation de publier pour les cessions par expropriation forcée, les rentes après décès offrirent un volume d'insertions légales assez considérable dans chaque arrondissement. Finalement, le ministre de la Police générale avait autorisé en 1808 la circulation de trois feuilles dans le Haut-Rhin: le Journal judiciaire de Belfort, le Journal hebdomadaire de Porrentruy, qui allait se transformer presque aussitôt en Journal hebdomadaire d'Altkirch, et le Journal des annonces de Colmar. Un décret de 1811 ajouta à cette liste les Affiches de Mulhausen, qui prirent le qualificatif de «feuille commerciale».

Malgré des essais répétés, les Decker durent céder les annonces judiciaires à Hoffmann. Celui-ci en garda le monopole jusqu'à la fin de l'Empire. Ses adversaires avaient dû lâcher prise d'abord pour des raisons fiscales. En 1807, ils renoncèrent pour ne pas acquitter la rétribution gouvernementale, égale au sixième des bénéfices, et dont *Le Messager* avait été exempt comme organe purement administratif. Les tentatives ultérieures se heurtèrent à des ordres ministériels contraires.

Pour caractériser les feuilles judiciaires, je me limiterai à une description succincte de l'organe concurrent du Messager. La Feuille des annonces et ventes judiciaires de Colmar, dont Jean-Michel Hoffmann était à la fois l'imprimeur et l'éditeur, paraissait le jeudi. En 1812, la cotisation à l'Etat passait à 400 francs: les comptes de l'année précédente avaient laissé un bénéfice net proche de 2400 francs. Les recettes provenaient pour un tiers des 425 abonnés – ils payaient 6 francs l'an – pour les deux tiers des insertions. Quant aux dépenses, les frais d'impression étaient évalués à 60%, ceux du timbre à 30%. La modicité des affranchissements et le salaire d'un porteur indiquent que la diffusion restait essentiellement colmarienne. Une circulaire parisienne de 1813 unifia l'aspect et le titre de ces feuilles. De format in-octavo «sur papier dit carré d'impression», les Affiches, Annonces

<sup>12</sup> Code de procédure civile, art. 683 et 962, auquel il faut ajouter: Code de commerce, art. 569, 592, 599 et 607.

et Avis divers de Colmar ne comprenaient qu'une seule colonne par page. Les annonces en français, à 25 ct. la ligne, étaient généralement suivies d'un résumé en allemand. Aucune séparation n'était ménagée entre les insertions judiciaires, les avis divers, l'état civil de la ville et le résultat de la Loterie Impériale.

# La presse du Haut-Rhin: modèle ou cas d'espèce?

Encore que le danger des généralisations hâtives ne soit pas absent quand il s'agit d'une évolution provinciale, je conclus sans hésiter à l'exemplification. Les sources comparatives, comtoises et languedociennes en particulier, en fournissent la preuve. Une législation unifiée, un contrôle étroit de la presse, qui au-delà de la France s'exerçait sur celle des pays européens dans l'orbite napoléonienne, en donnent la clé.

En Franche-Comté, 13 si la presse d'information se portait mieux au début du Consulat (deux journaux d'informations et trois recueils d'actes administratifs), l'essor des feuilles d'annonces ne toucha sous l'Empire que Vesoul, Besançon et Pontarlier. Les décrets de 1810 restreignirent les journaux à trois, un pour chacun des départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. A Besançon, le Mémorial administratif se transforma en Journal administratif, politique et littéraire du Département du Doubs. Dans le Sud-Ouest, Toulouse, 14 centre traditionnel de diffusion du livre, disposait de deux journaux, l'un politique et d'information générale, le Journal du département de la Haute-Garonne, l'autre «scientifique», le Journal des propriétaires ruraux pour les départements du Midi. Par ce dernier domaine seulement, non soumis à autorisation, Toulouse affirmait une vocation dépassant le cadre départemental. D'où ses nombreuses publications à périodicité annuelle: almanachs, calendriers, annuaires, revues des sociétés savantes, notamment le célèbre Recueil de l'Académie des Jeux Floraux.

Malgré une presse aux ordres et une diffusion limitée aux chefs-lieux de préfecture et de sous-préfectures, la presse du Haut-Rhin apparaît, par comparaison avec d'autres régions françaises, relativement riche à la fin de l'Empire: un hebdomadaire politique, qui par la force des choses a dû se contenter de son rôle administratif, quatre feuilles judiciaires et commerciales, un mensuel de jurisprudence, pour un seul département.

<sup>13</sup> Marcel Vogne, La presse périodique en Franche-Comté des origines à 1870, Besançon, Impr. Néo-Typo, 6 vol. publiés, 1977-1980, thèse monumentale, à laquelle je dois de nombreuses précisions.

<sup>14</sup> MICHEL AVIGNON, La presse périodique de la Haute-Garonne sous le Consulat et l'Empire, Toulouse, mémoire de D.E.S., 1964, dact.

# Les analyses quantitatives et sérielles

Le survol d'une presse départementale a permis d'en opérer le recensement dans des limites chronologiques précises, de décrire des entreprises de presse soumises davantage à des contraintes d'ordre politique que d'ordre économique. Il en est résulté des «fiches signalétiques»: on pourrait remplir les quinze caractéristiques majeures à partir desquelles Fritz Blaser a rédigé son monumental répertoire des périodiques suisses. En France, l'historien Jacques Kayser a donné ses lettres de noblesse à l'approche comparative, en la soumettant à l'analyse quantitative. Dans le cas présent, si l'on reste sur sa faim, ce n'est pas uniquement parce que l'élaboration d'un dossier des structures financières et économiques s'est heurtée à la précarité des sources. La recherche s'est bornée jusqu'ici à utiliser les outils conceptuels d'une méthodologie soucieuse avant tout de pouvoir comparer les quotidiens de la seconde moitié du XIXe siècle et de notre époque.

Certes, des archives d'entreprises exceptionnelles, celles de l'imprimerie Berger-Levrault de Strasbourg et Nancy ou encore celles de la Société typographique de Neuchâtel, ont légitimement entraîné l'application de tous les raffinements de l'économétrie rétrospective au commerce du livre de cette époque. Par ailleurs, on ne s'est pas privé d'utiliser, à juste titre, l'analyse quantitative et sérielle pour dresser des bilans. Celle-ci débouche en particulier sur la visualisation des phénomènes, par leur cartographie. Roland Ruffieux, dans un article récent, dégage ainsi d'une recherche statistique les caractères socio-économiques de la presse politique helvétique durant la première moitié du XIXe siècle. Les méthodes quantitatives peuvent-elles s'appliquer avec profit lorsqu'il s'agit d'une monographie locale, au tournant du même siècle?

# Pour une approche qualitative

Constatons d'abord que l'analyse de fréquences, à travers la localisation des abonnements par exemple, se heurte aux faits. Elle ne peut concerner que la grande presse parisienne, et s'appliquer, dans le cas présent, éventuellement à la presse strasbourgeoise de vocation régionale. L'analyse du contenu fournira-t-elle des perspectives plus encourageantes? Face à la

<sup>15</sup> Bibliographie der Schweizer Presse (...), Bâle, Birkhäuser Verlag, 2 t., 1956-1958.

<sup>16 «</sup>L'historien et la presse», dans Revue historique, Paris, 81, CCXVIII, 1957, pp. 284-309; Le quotidien français, Paris, Armand Colin, 1963.

<sup>17</sup> Frédéric Barbier, Trois cents ans de librairie et d'imprimerie Berger-Levrault, 1676-1830, Genève, Droz, 1979; Jacques Rychner, «Les archives de la Société typographique de Neuchâtel», dans Musée neuchâtelois, 1969, 3, pp. 99-122.

<sup>18 «</sup>La presse politique en Suisse durant la première moitié du XIXe siècle: esquisse de ses

modicité de la surface imprimée, au caractère très statique de la ligne du journal, les tendances se dégagent immédiatement, sans risques d'erreurs. Le calcul de pourcentages des unités rédactionnelles, les tableaux et les graphiques perdent toute pertinence à ce niveau. En réalité, d'autres voies promettent à l'approche qualitative des résultats plus féconds, à la condition toutefois que l'historien se libère d'une méthodologie dominante, entièrement subordonnée à une vision libérale de la presse et liée à sa liberté relative.

L'intérêt d'un journal comme Le Messager du Haut-Rhin est quasi nul pour l'événement et son établissement. Une recherche privilégiant l'originalité et l'extraordinaire conduirait à le faire rejoindre la liste des périodiques «sans grande utilisation pour l'historien». L'épopée napoléonienne pourrait néanmoins susciter l'attention par son retentissement. Répercutée quasiment de la même manière dans autant de départements que comptait l'Empire français, elle n'invite guère à multiplier les «échos de presse», déjà nombreux. De fait, la direction à explorer est d'une autre nature: considérer le journal comme un objet d'étude en soi, reflet d'une société. La moisson pourrait être fructueuse si l'on s'efforçait de sérier les questions. On ne peut se contenter des glanures fortuites qui faisaient le bonheur des célébrations jubilaires d'antan. L'essor de l'histoire des mentalités devrait nous y aider.

En guise d'illustration, je me cantonnerai dans une évocation visant à identifier l'affleurement de lents glissements, dont l'ensemble épouse l'évolution de la société vers une rationalité nouvelle. En France, celle-ci passe en particulier par les unifications administrative, juridique et linguistique de la Nation. Un support spatial alsacien invite à s'arrêter au domaine de la langue. Dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'unification linguistique posait des problèmes existentiels. La dichotomie français-allemand s'appuyait sur des distinctions sociales discriminatoires: à l'époque napoléonienne, la connaissance du français, langue du pouvoir, constituait l'apanage fructueux d'une minorité. Si la francisation fut menée plus rondement à Strasbourg qu'à Colmar, les traces d'une évolution se retrouvent dans le Haut-Rhin. A cet égard, Le Messager – bilingue, ne l'oublions pas – fournit un miroir éclairant. D'abord, des actes administratifs et des annonces dotaient chaque idiome d'un statut, d'une image culturelle profondément révélatrice pour apprécier les comportements ultérieurs.

caractéristiques socio-économiques», dans Festschrift Gottfried Boesch, Schwyz, Staatsarchiv, 1980, pp. 231-244. Consulter également: GÉRALD ARLETTAZ, «La presse libérale et la naissance de l'information politique en Suisse française», dans Société et culture du Valais contemporain, Groupe valaisan de sciences humaines, Travaux et recherches 1974, pp. 45-79.

<sup>19</sup> Si l'on excepte l'importance accidentellement gagnée par les actes publiés de la préfecture, vu les pertes essuyées ultérieurement par les dépôts d'archives alsaciens.

<sup>20</sup> Bandelier, op. cit. pp. 343-344.

Ensuite, la francisation par l'école élémentaire s'engageait et touchait le grand nombre. Enfin, celle-ci entraînait des conséquences pédagogiques, qui n'ont pas perdu toute actualité.<sup>21</sup>

Par exemple, du plan d'éducation adopté à l'école secondaire communale de Colmar, il ressort qu'en terre alsacienne comme dans l'intérieur, la langue française, c'était «la langue universelle». Pour les révolutionnaires, l'unification linguistique de la Grande Nation préfigurait celle de la planète entière. Le français ne reléguait pourtant pas le latin, «langue du savant et de l'érudit». On reconnaissait à celui-ci la qualité de faciliter «l'étude de plusieurs langues vivantes», affirmation qui n'a plus été mise en doute avant la prééminence récente de la linguistique appliquée dans l'enseignement des langues secondes ... Quant à la langue allemande, il était alors encore «honteux pour un ci-devant Alsacien de ne pas connaître sa langue maternelle». Elle n'en avait pas moins passé en troisième position dans les programmes du cycle secondaire, fréquenté par les fils de la petite bourgeoisie urbaine, après les langues mortes, grec et latin.

Des annonces, elles, démontrent l'existence d'un mouvement favorable au français au niveau primaire également. A Dannemarie, la commune recherchait un instituteur français pour s'occuper des enfants qui voudraient s'instruire davantage «au sortir d(e l)'école primaire allemande». Mais c'est davantage par l'enseignement des filles que l'Alsace connut la première francisation de ses masses rurales. Déjà en 1805, le préfet Félix Desportes faisait publier le décret nommant Madame, mère de l'Empereur, protectrice des «sœurs de la charité» dans toute l'étendue de l'Empire. En 1813, des arrêtés tardifs allaient saluer l'arrivée dans le Haut-Rhin de ces religieuses, principales propagatrices de la langue officielle.

Dans le même temps, d'autres avis vantaient les mérites d'abécédaires français et allemands, et présentaient divers cours d'orthographe, au moment où la «rationalisation» atteignait partout la graphie du français. L'historien de la pédagogie notera les solutions que nécessitaient des besoins nouveaux. Ainsi, un instituteur colmarien promettait aux souscripteurs de son cours «un supplément, au moyen duquel toute personne née allemande, pourra rectifier son accent, et ne plus confondre le B avec le P, le C avec le G». La phonétique corrective était née! Mieux encore. Le même pédagogue distingué professait la «pasigraphie, ou l'art d'écrire dans sa propre langue, de manière à être lu et compris dans toute autre langue». A défaut d'avoir retrouvé la méthode elle-même, j'hésite ici à reconnaître un précurseur des espérantistes ou de la linguistique générative ... Je me contenterai d'avoir prouvé que les journaux «peu dignes d'attention» réservent encore bien des surprises au chercheur patient.

<sup>21</sup> La description et les citations qui suivent sont tirées de: Le Messager du Haut-Rhin, III, 34, 19 pluviôse au XII; IV, 46, 12 floréal au XIII; VIII, 41, 13 octobre 1808 et 46, 17 novembre 1808; X, 22, 31 mai 1810 et 30, 26 juillet 1810; Journal du département du Haut-Rhin, XIII, 18, 6 mai 1813 et 31, 5 août 1813.

### Pour une étude globale

En s'appliquant à réhabiliter une analyse de contenu de type qualitatif, on s'attirera peut-être le reproche de s'être écarté par trop de l'étude de presse proprement dite. D'autres caractères de la presse provinciale au début du XIXe siècle permettent de cerner de plus près l'entreprise de presse et la diffusion de l'information. Cette extension de la description passe par une autre voie, globale celle-ci. Elle tient tout de l'interdépendance des commerces du livre et du journal d'une part, du passage imperceptible du monde des journalistes à celui des lecteurs d'autre part.

Déjà la distinction proposée des périodiques entre journal d'information et feuilles d'annonces ne résiste pas toujours à une analyse de cas à l'époque napoléonienne. Les classifications fondées sur la périodicité ouvrent une seconde brèche dans la catégorisation. Des périodicités différentes annuelle, mensuelle, hebdomadaire, le quotidien n'existait pas encore en province - masquent le fait que le journal, à la pagination souvent annuelle et continue, se séparait mal de la revue et même du livre. Les qualités des éditeurs constituent une raison supplémentaire de ne pas étudier séparément ces diverses productions. Ils étaient obligés de s'établir tout à la fois comme imprimeurs et comme libraires, déjà pour ne pas être condamnés à travailler à façon. Parfois, la répartition des tâches s'opérait à l'intérieur d'une famille. A Montbéliard, l'un des Deckherr payait la patente de libraire et de relieur, tandis qu'un de ses frères se réservait le brevet d'imprimeur de la sous-préfecture de Porrentruy. Dans une région où Le Messager du Haut-Rhin était affiché ou pouvait être consulté dans chaque mairie, on ne peut ignorer la production de ce qu'on appelait «ouvrages de ville ou bilboquets», pour les différencier des «ouvrages de vente ou de labeurs», les livres au sens moderne. Publications destinées par excellence au peuple, ces brochures comprenaient, au dire du directeur général de la librairie et de l'imprimerie lui-même, «les almanachs, les calendriers, les annuaires, les recueils de contes, d'anecdotes, de chansons, de pronostics, de cantiques, de complaintes, les relations des événemens récens, les jugemens des cours criminelles, les abécédaires, croix de par Dieu, et autres menus ouvrages».22

Ainsi, une étude locale de la censure ne passe, si elle se limite trop strictement aux journaux, que par l'analyse du produit fini. Le cas de la Feuille ecclésiastique de Mulhouse en 1810 constitue une exception.<sup>23</sup> Cet hebdomadaire avait paru sans autorisation durant près d'une année; il se contentait des annonces du consistoire réformé et de l'état civil. A la suite d'une reprise, une dénonciation signifia son arrêt de mort: l'article allemand

<sup>22</sup> AAEB. Commerce et industrie, no 14. Le conseiller d'Etat directeur général au préfet du Haut-Rhin, Paris, 20 novembre 1810, signé Portalis, copie.
23 ADHR, 1T 454.

recopié traitait d'un sujet religieux ... En revanche, une extension de l'étude au-delà de la presse périodique redonne toute sa vigueur au contrôle gouvernemental. Les interventions du seul sous-préfet de Porrentruy à la fin de l'Empire suffiront à la démonstration.

A Porrentruy comme à Montbéliard, les conseils et la censure s'abattirent régulièrement sur les imprimeurs Deckherr et Goetschy.24 Les motifs, apparemment futiles, n'en recelaient pas moins leur logique propre. Les almanachs firent les premiers les frais de la volonté de rationaliser la vie, de pourchasser en particulier tout ce qui pouvait être considéré comme superstition. Des trois parties traditionnelles - calendrier, éphémérides, relation curieuse des choses les plus remarquables - la deuxième allait partiellement disparaître. Fondées sur l'astrologie, ces «puérilités» devaient céder le pas devant le calendrier de jardinage, le manuel de botanique.<sup>24bis</sup> La censure s'accompagnait pas ailleurs d'une pruderie nouvelle et envahissante. Celleci allait jusqu'à corriger l'apparent inceste de l'Ecriture sainte! Commentant la réimpression de La Visite au très-Saint Sacrement de l'autel chez Deckherr, le secrétaire principal de la sous-préfecture intimait l'ordre suivant: «A la page 29 il y a: Vous êtes la fille et l'épouse du Père éternel, la mère du Roi des Rois, l'arche animée du St Esprit(;) on mettra: Vous êtes la fille du Père éternel, la mère du Roi des Rois, l'épouse du St Esprit» ... 25 Aussi examinait-on un imprimé publié à l'occasion du décès de Mme Japy, la femme du célèbre fabricant d'ébauches, et des Eléments de la Grammaire française.

L'atteinte à l'ordre institutionnel était particulièrement visé. Le Nouvel Emile, ou l'histoire véritable de l'éducation d'un jeune seigneur français, expatrié par la Révolution, paru chez Goetschy à Porrentruy pour le compte du professeur Delanoue, fut saisi parce que contraire «aux vues libérales (sic) que professe le gouvernement». Le celui qui suivait l'injonction de réserver l'anecdote à des faits glorieux de l'Empereur et de ses armées n'était pas toujours assuré d'éviter les sanctions. Un détail sur certaines circonstances de la naissance du Roi de Rome contraignit les Deckherr à apposer un carton sur 18 000 exemplaires – déjà tirés – du Véritable Messager boiteux. Selon le directeur général, l'historiette manquait d'authenticité ... On y prétendait qu'on avait remis à l'Empereur une requête pour le nouveau-né au moment de l'accouchement, que Napoléon,

<sup>24</sup> AAEB. Commerce et industrie, no 14; ADHR, 1T 454 et 1T 489.

<sup>24</sup>bis En réalité, dans les almanachs Deckherr en 1812 et 1813, disparaît uniquement la correspondance entre les signes du Zodiaque et les traits de caractère humains. En revanche, phases des planètes, lunaisons et même pronostics météorologiques continuent d'y figurer.

<sup>25</sup> ADHR, 1T 454. Le sous-préfet par interim de Porrentruy au préfet, Porrentruy, 7 octobre 1811, signé Hentzinger.

<sup>26</sup> AAEB. Commerce et industrie, no 14. Le préfet au sous-préfet de Porrentruy, Colmar, 3 juin 1811, signé Félix Desportes.

ayant lu la demande à haute voix, aurait ajouté: «Qui ne dit rien, consent. Accordé pour le Roi de Rome»!<sup>27</sup>

L'analyse, étendue à l'ensemble de l'impression régionale, permettrait aussi de donner plus d'ampleur et de cohérence à la concurrence que se livraient les imprimeurs-éditeurs de journaux. Le cas des almanachs demeure le plus intéressant. Ici, la dispute d'une clientèle mettait aux prises les propriétaires du Messager du Haut-Rhin, de la Feuille judiciaire de Belfort et les imprimeurs Deckherr de Montbéliard et Porrentruy. Mais en fait, elle impliquait toute la production des «Messagers boiteux», à cheval sur la frontière franco-suisse, du Pays de Vaud à la Haute-Alsace. On rappellera que les éditeurs veveysans du Véritable Messager boiteux se plaignaient des contrefaçons montbéliardaises: les Deckherr avaient habilement repris le titre délaissé de Véritable Messager boiteux de Berne en 1799.<sup>28</sup>

La qualité du journaliste provincial offre d'autres perspectives. Si l'anonymat des articles restait conforme à l'usage, l'établissement du dossier des journaux a déjà renvoyé d'un côté aux fonctionnaires des préfectures, de l'autre à ces rédacteurs-imprimeurs-libraires-relieurs ... qui n'arrêtaient pas toujours là leur activité puisque Jean Risler à Mulhouse se déclarait de plus pharmacien! La notion si floue de «journaliste» pourra avec fruit être élargie aux collaborateurs occasionnels: juristes, professeurs, prêtres «en mal d'écrire». L'exemple du Messager du Haut-Rhin ne laisse aucun doute sur l'interdépendance, sur l'interpénétration du monde des lecteurs et de la rédaction.

En effet, si les articles de «variétés» devaient beaucoup aux échanges avec des revues savantes parisiennes, ils ne livraient des sujets originaux que par la symbiose qui s'opérait entre la rédaction, la Société d'Emulation de Colmar et le préfet qui en assumait la présidence. Les reprises provenaient surtout de la Feuille du Cultivateur, de la Bibliothèque physico-économique, du Journal d'économie rurale et du Bulletin de pharmacie. Les réunions de chefs de services administratifs, de professeurs, de médecins, de quelques bourgeois de Colmar procuraient non seulement des comptes rendus réguliers de séance, occasion de flatter le premier magistrat du département, mais aussi maints rapports scientifiques, consacrés le plus souvent à l'économie rurale.<sup>30</sup>

<sup>27</sup> AAEB. Coll. Kohler, contient: Le véritable Messager boiteux de Montbéliard, an 1812, (avec l'anecdote incriminée) et Le véritable Messager boiteux de Bâle en Suisse, 1812 (où le passage est supprimé), tous deux parus chez Deckherr à Porrentruy.

<sup>28</sup> Le véritable Messager boiteux de Berne et de Vevey enregistre la plainte des frères Loertscher à ce sujet. Cf. en particulier l'avis inséré dans l'almanach de 1811.

<sup>29</sup> Ernest Giddey a traité la question pour le XVIIIe siècle: L'Angleterre dans la vie intellectuelle de la Suisse romande au XVIIIe siècle, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1974, pp. 58-66.

<sup>30</sup> X. Mossmann, «Analyse des travaux de l'ancienne Société d'Emulation du Haut-Rhin»,

Ce rassemblement des véritables autorités sociales locales ne tranchait-il pas avec l'identité des abonnés du *Messager*, maires des communes avant tout? On sait qu'il s'agissait alors d'abonnements contraints. Ils multiplièrent temporairement le nombre des lecteurs, surtout quand les exemplaires étaient affichés dans les villages. Le public de la presse périodique doit être recherché ailleurs. Preuve *a contrario*: la parution de tels organes, semi-officiels, s'interrompit dès que l'administration leva l'obligation de s'abonner. Les lecteurs habituels, on les retrouvera davantage dans les cabinets de lecture, qui avaient conquis la province, après Paris, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.<sup>31</sup>

A l'occasion d'une visite, au printemps 1813, le commissaire de police avait recensé quatre cabinets de lecture en ville de Colmar. Ils correspondaient à autant de libraires qui prêtaient journaux et livres à domicile contre rémunération, et qui s'occupaient de l'abonnement aux périodiques parisiens et étrangers pour leur clientèle.<sup>32</sup> De plus, à la fin de l'Empire, l'obligation de la déclaration et de l'agrément du gouvernement pour tout groupement supérieur à vingt personnes livre la liste des membres des sociétés savantes, des loges maçonniques ainsi que des salons de lecture et de jeu.<sup>33</sup> Ces sociétés très fermées correspondaient parfaitement à la clientèle restreinte des périodiques. Elles commandent davantage que la mention. mais une sociologie approfondie de milieux soigneusement apparentés. Ainsi, à part la Société d'Emulation de Colmar, Bienne et Porrentruy comptaient des «sociétés littéraires» dont les membres offrent une bonne image des lecteurs-essayistes au tournant du XIXe siècle. A Montbéliard, le rapprochement des listes de la loge maçonnique «Les Amis Eprouvés» et de la Société de lecture et de jeu dite du Salon, reste saisissante: la moitié des personnes se retrouvent sur l'une et l'autre.34

Finalement, plutôt que chez les historiens, c'est chez les écrivains que l'on rencontre les résultats les plus probants d'une telle approche, globale. Balzac, dans les *Illusions perdues*, en présente, à mon sens, le modèle iné-

dans Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1863, pp. 163-174, ne s'est fondé que sur les comptes rendus publiés dans Le Messager pour établir sa notice historique.

- 31 Françoise Parent, «Les cabinets de lecture dans Paris: pratiques culturelles et espace social sous la Restauration», dans *Annales*, Paris, 1979, 5, pp. 1016-1038.
- 32 ADHR, 1T 454. Le commissaire de police de Colmar, 27 mars 1813 (libraires: Xavier Fontaine, Jean-Baptiste Geng, Sr Neukirch, Georges Pannetier). Chez Geng, pour 24 sols par mois, le lecteur pouvait prendre deux volumes d'un même ouvrage à la fois et les changer tous les jours de 8 h à 19 h. Ses catalogues de 1809 comprenaient 506 titres en français et 422 titres en allemand.
- 33 ADHR, 1T 491 et 4M 88; AAEB, Archives et divers, nos 8-11; Coll. pr. †Florian Imer, Berne, Ephemeron ou Journal historique de Jean-François Imer, ms.
- 34 André Bandelier, «La bourgeoisie montbéliardaise face aux défis économiques et politiques: Audincourt et Montbéliard, sièges de justices de paix haut-rhinoises 1800-1814», dans Bulletin et Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 1979, pp. 91-117.

21 Zs. Geschichte 321

galé. De l'imprimerie de Jérôme-Nicolas et de David Séchard à la vie sociale à Angoulême sous la Restauration, tous les éléments de la mosaïque sont en place. L'analyse ne demande qu'à bénéficier des techniques de l'histoire actuelle. L'historien soumettra la subjectivité du créateur au contrôle scientifique, à défaut de pouvoir en approcher les qualités narratives.<sup>35</sup>

35 A ce sujet, on attend avec intérêt les résultats des travaux du professeur MIKLOS MOLNAR. Avec son équipe et l'aide du Fonds national de la recherche scientifique, il réexamine la manière dont les historiens s'inspirent des œuvres littéraires. Pour ce qui concerne Balzac, journaliste et historien de l'industrie du livre et du papier, on consultera les articles de ROLAND CHOLLET: «Un épisode inconnu de l'histoire de la librairie: la Société d'abonnement général», dans Revue des Sciences humaines, Lille, fasc. 141, 1971, pp. 55-109; «Balzac et sa «grande affaire» de librairie. L'acte de société de 1833», dans L'Année Balzacienne 1975, Paris, Garnier, pp. 145-175, avant de pouvoir accéder à sa thèse de doctorat, Balzac journaliste, le tournant de 1830 (en voie de publication).